

Une lettre de Valachie, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, annonce positivement qu'à l'heure même où les Turcs entraient à Bucharest, les Russes passaient le Pruth, sous les ordres du général Lüders.

Le refroidissement de la température paraît avoir été, dans Londres, toute malignité au choléra. On ne cite que quelques cas tout-à-fait isolés. A Woolwich, sur l'un des pontons, il y a eu 25 cas; 18 malades sont en convalescence; les autres ont succombé.

Mme Smith O'Brien a reçu de l'attorney-général l'assurance que l'intention du gouvernement n'est point de faire exécuter la sentence capitale prononcée contre son mari, et que la peine sera commuée. On croit généralement que cette peine sera celle de la déportation.

Les journaux napolitains, à la date du 6 octobre, persistent à dire, que le roi de Naples n'a pas accepté l'armistice proposé ni la médiation offerte par les amiraux français et anglais dans les affaires de Sicile. Ils annoncent la reprise prochaine des hostilités.

On mande de Milan que, conformément à la dernière proclamation impériale, il a été proclamé une entière amnistie.

On écrit de Königsberg (Prusse), le 10 octobre: "Le choléra fait malheureusement de grands progrès dans notre ville. Avant-hier, il y a eu ici 52 nouveaux cas de cette maladie et 17 décès; hier, le nombre des nouveaux cas s'est élevé à 81 et celui des décès à 31."

A Hambourg, le nombre des cholériques s'élevait déjà, le 9 courant, à 2,229, sur lesquels 1,043 avaient succombé; 411 étaient encore en traitement.

Le ministre Latour n'était pas Belge d'origine, comme on l'a dit, mais Français, de la famille Bailler-Latour-du-Pio. Il était général du génie et organisateur du corps des pionniers, ce qui explique l'attachement avec lequel ce corps s'est battu.

Il y a eu quelques désordres à Lubèc le 9. Les habitants avaient envoyé une députation à la bourgeoisie, réunie dans l'église réformée. Sur le refus de l'admettre, ils se portèrent en masse devant l'église, et tinrent la bourgeoisie prisonnière. A dix heures et demie, des coups de fusil ont été échangés; un matelot a été tué. La force armée n'a pu rétablir l'ordre que vers trois heures du matin.

Le niveau des discussions baisse à la chambre. Dans la séance d'hier, les républicains de la veille ont été au-dessous de l'attente de leurs adversaires. Il y a un mot qui revient sans cesse dans leur bou-

che: servir la république. Il y a là erreur. Les républicains de la veille ne veulent pas servir la république; ils veulent que la république leur serve. M. Ledru-Rollin a fort naïvement exprimé cette idée, en se plaignant de ce que les républicains de la veille étaient chassés de toutes les positions.

Les républicains de la veille traitent un peu la France comme M. Purgon et M. Fleurant traitaient le malade imaginaire. S'ils ne sont pas là pour la médicamer, la diriger, la saigner, la purger, la mettre à la diète, — Dieu sait s'ils s'acquittent de ce dernier soin! — tout est perdu!

Eh! sans doute, tout est perdu pour vous, MM. Purgon et Fleurant, mais non pas pour la France. Qui? persuadez cela à M. Duçonce!

M. Ledru-Rollin a parlé des principes du 24 février, dont on s'éloignait chaque jour. Nous avons vu le 24 février des barricades, nous avons entendu des coups de fusils, mêlés aux cris de: *Vive la réforme!* Mais des barricades et des coups de fusils ne sont pas des principes. M. Ledru-Rollin pourrait-il nous dire quels sont les principes de février? Le principe, c'est que M. Ledru-Rollin soit tout, et M. Ledru-Rollin n'est plus rien, voilà le fond de la question.

Dans la dernière *Revue de la semaine*, dessinée par Cham, il y a entre autres, une pécade fort plaisante. Elle est intitulée: *L'orateur de l'Assemblée nationale mis à l'abri d'un coup de main*. La tribune est une espèce de forteresse entourée d'une solide grille en fer, et fermée par une porte à gros cadenas. On y voit un orateur qui ressemble, derrière ses barreaux, à un rat dans une souricière; mais du moins il ne craint pas d'être pris à la gorge par la Montagne, et étranglé, séance tenante, en guise de réutation.

L'une des *Républiques des Beaux-Arts* est représentée assise se grattant le front. — Voilà une République qui paraît bien embarrassée! dit à ce sujet quelqu'un. — Parbleu! ne voyez-vous pas qu'elle cherche comment elle sortira de l'état de siège? répondit un réactionnaire.

NOS DÉMAGOGUES JUGÉS PAR PLATON. — Il n'y a rien, dit-on de nouveau sous le soleil. La démagogie, elle-même, n'est pas exempte de cette loi commune. Tous les âges de l'humanité ont eu leurs montagnards, et les MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Cabot, Pierre Leroux et Proudhon peuvent se reconnaître dans l'esquisse suivante du philosophe antique, que l'on croirait pourtant écrit de nos jours.

Voici comment, il y a plus de vingt-trois siècles, Platon s'exprimait au sujet des démagogues de son temps, dans sa Républi-

que (*liv. 8*);

"Les démagogues sont la maladie à laquelle doit faire attention tout médecin d'Etat, tout législateur. Les plus ardents agissent, les autres entourent, les tribunes bourdonnent; coupent la parole à tout le monde. Echansons dépravés, ils versent à un peuple altéré une liberté sans mesure; quand ce peuple est une fois enivré, il ne loue, il n'honore, entre les particuliers, que ceux qui s'élèvent au niveau des magistrats; les enfants s'accoutument à parler plus haut que leurs pères, à ne plus les respecter, afin d'être libres. Les nouveaux-venus s'égalent aux anciens, et les vieillards sont obligés de s'assimiler aux jeunes gens pour ne pas paraître despotes ou ridicules.

Ce bouleversement d'idées s'étend à la famille et à tout. Pour maintenir le peuple dans leur dépendance, les démagogues ne manquent pas de lui promettre la dépouille des riches. Comme ce ne sont pas les hautes classes qui ont cherché à innover, on les accuse de conspirer contre le salut et la liberté du peuple; ce sont, dit-on, des obligarques. S'ils le deviennent, à qui la faute? Le peuple alors, pour se garder d'eux et de lui-même, se cherche un chef; voilà la tige des tyrans. Aussi, l'effet infaillible de l'excessive liberté est de conduire à l'excessive servitude."

(*Union*.)

## CHRONIQUE RELIGIEUSE.

NOUVEL EXEMPLE DE TOLÉRANCE PROTESTANTE.

L'ordre du clergé de la diète générale du royaume de Suède a proposé d'ajouter au projet du nouveau code pénal, actuellement soumis à cette assemblée, un chapitre concernant les crimes et délits contre la religion, et qui est composé de six articles, dont voici la substance:

1o Tout individu qui haïrait Dieu, ou qui blasphémerait contre la sainte parole ou les sacrements de Dieu, sera puni des travaux forcés à perpétuité. — 2o Toute personne qui se permettrait de tourner en ridicule le service divin ou tout autre acte du culte religieux, sera punie d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre de cinq ans, et d'une amende dont le montant sera fixé selon les circonstances et la fortune du délinquant. — 3o Celui qui aurait abjuré les doctrines évangéliques orthodoxes (c'est-à-dire celles du luthéranisme qui est la religion dominante de Suède), ou qui aurait porté d'autres personnes à les abjurer, ou qui propagerait des hérésies, sera condamné à l'exil perpétuel; et perdra la jouissance de tous ses droits civils, politiques et de famille; 4o Tout individu qui s'approcherait de la sainte com-